



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Bagnolet, le 17 novembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE :

La Confédération paysanne condamne toutes les formes de répression
dans la gestion incohérente de FCO

Incohérences, incompétences et soumission aux industries de la pharmacie et de l'informatique, tel est le triste bilan que la Confédération paysanne fait de la gestion de l'état face à la crise générale de l'agriculture, qui frappe particulièrement l'élevage. Aucune mesure appropriée n'est apportée à la détresse des éleveurs, mais par contre un surcroît de contraintes et de charges aussi obligatoires qu'inutiles pleuvent sur les paysans de tous côtés. Fichage informatique des animaux (imposition des puces RFID),-voire des récalcitrants-, obligation de vacciner contre la FCO, nouvelles taxes d'équarrissage, nouvelles procédures administratives payantes en matière de mouvements d'animaux etc.

La Confédération paysanne s'oppose aux dispositions réglementaires des 3 arrêtés ministériels du 28 octobre fixant les mesures de gestion de la FCO 2009-1010 car :

- elles prolongent la vaccination obligatoire
- Les dispositions dites dérogatoires concernant les éleveurs qui refusent l'obligation de vaccination sont inacceptables car :
 - elles introduisent une discrimination entre les éleveurs présumés dangereux et les autres, alors que tous les animaux peuvent, vaccinés ou pas, colporter le virus, et que cette maladie n'est pas contagieuse aux hommes et aux animaux
 - elles reposent sur des analyses à la charge des éleveurs (en comparaison d'une vaccination gratuite !) et les obligerait à vacciner dès la détection éventuelle du virus
 - elles excluent les éleveurs transhumants de façon arbitraire:
- elles fixent des modalités de traitement particulières pour la Corse, maintenant ainsi une différence d'application de mandat sanitaire entre les territoires, et surtout condamnant les éleveurs Corses à des difficultés pour la circulation de leurs animaux.

La Confédération paysanne dénonce et s'oppose à ces décisions prises à la sauvette contre l'avis de la plus grande partie du monde de l'élevage, mais prises justement en profitant de ses difficultés. Elle réaffirme la nécessité de rendre facultative la vaccination contre la FCO, comme l'Angleterre en 2009. Les éleveurs qui souhaitent développer la résistance de leur troupeau aux maladies en laissant s'installer l'immunité naturelle, doivent pouvoir le faire sans que cette action sanitaire soit entravée par des vaccins qui dépriment les défenses naturelles.

La CP rappelle que les problèmes des éleveurs résident dans la dérégulation des marchés et la désorganisation de la production qui les empêchent d'obtenir un revenu suffisant. Ceux-ci ne sont pas là pour pallier aux difficultés de l'industrie, et encore moins pour en devenir les otages. La CP soutiendra activement les paysans qui seraient inquiétés par l'administration, (DSV) ou traduits en justice, suite à leur refus de vacciner ou de pucer leurs animaux.

Contact : Jean Louis Meurot 04 75 21 23 77

Philippe Meynier 06 29 80 08 37

Michel David 06 30 87 21 13